

# La Lettre des HCC



## Création du Groupement Hospitalier de Territoire n°11 – Centre Alsace

### Qu'est ce qu'un GHT?



Les « **Groupements Hospitaliers de Territoires** » (GHT) ont été créés par la loi dite de modernisation de notre système de santé, entrée en vigueur début 2016.

L'objectif du GHT est de garantir aux patients un meilleur accès aux soins en **renforçant la coopération entre hôpitaux publics** autour d'un projet médical partagé.

Chaque établissement public de santé a **l'obligation d'adhérer** à un GHT.

L'action de chaque groupement **est coordonnée par un établissement support**, désigné parmi ses membres.

En Alsace, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a, dès le mois de décembre 2014 et sans attendre la promulgation de la loi de Santé, demandé aux établissements de la Région d'engager une concertation devant aboutir à une proposition de **cartographie des GHT alsaciens**.

Menée dans le cadre de la Fédération Hospitalière Régionale, cette concertation a abouti à une proposition de création de **4 GHT en Alsace**, correspondant aux périmètres des actuels Territoires de Santé.

Au sein du Territoire de santé n°3 (T3), **dont les HCC sont l'établissement de référence**, cette position a été confirmée et défendue par la **signature en novembre 2015 d'une déclaration d'intention d'adhésion à un GHT commun**. Les instances de chaque établissement se sont elles aussi prononcées en faveur de ce **GHT Centre Alsacien**, et ont désigné **les HCC pour en devenir l'établissement support**.

Cette volonté a été entendue puisqu'en février

2016, le Directeur Général de l'ARS Grand Est préfigurait le « **GHT n°11** », **composé des 9 établissements sanitaires du T3** ainsi que d'une structure médico-sociale qui s'était engagée volontairement dans la démarche (voir la « **carte d'identité du GHT** » ci-dessous).

Chargés de **définir les axes stratégiques** devant servir de fondement au futur **projet médical partagé du groupement** ainsi préfiguré, les membres de ce dernier ont identifié **13 filières de prise en charge prioritaires** et ont réuni pour chacune d'elles un groupe de travail pluridisciplinaire afin d'élaborer la 1<sup>ère</sup> phase de ce projet médical de territoire.

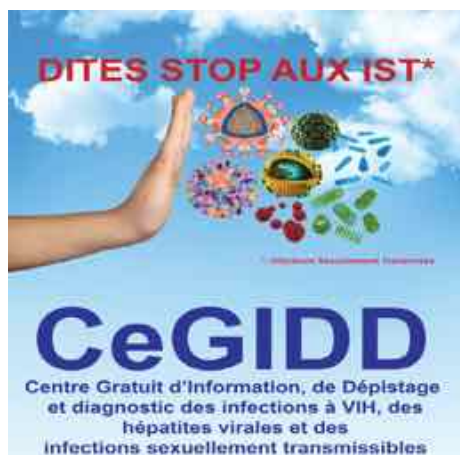
Fin juin dernier, les Directeurs des établissements membres ont signé la **Convention Constitutive du Groupement**, qui fut transmise à l'ARS, accompagnée du projet médical partagé.

Par arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2016, le Directeur Général de l'ARS Grand Est a **officiellement créé le GHT 11 – Centre Alsace**.

## GHT 11 - Centre Alsace: Carte d'identité



## Ouverture d'une nouvelle structure de dépistage et de prise en charge des Infections Sexuellement Transmissibles aux Hôpitaux Civils de Colmar: Le CeGIDD (M. le Dr. A. MAHE)



**Les maladies sexuellement transmissibles (MST) sont aujourd'hui en pleine expansion.** A côté des infections par le VIH ou par les virus des hépatites B et C, dont le dépistage suscite toujours d'importants efforts, **d'autres infections sont apparues ou sont réapparues** alors qu'on aurait pu les croire oubliées: syphilis, gonococcie (agent de la blennorragie), herpès génital, infections à chlamydia et à

papillomavirus.

Outre leurs **complications propres** (stérilité, infections de nouveau-nés lors de l'accouchement, certains cancers notamment du col de l'utérus, complications neurologiques ou ophtalmiques de la syphilis, etc.), ces infections sexuellement transmissibles (IST), parfois appelées à tort "mineures", **facilitent notablement l'infection par le VIH.**

Pour ces raisons, le Ministère de la Santé a promu la mise en place d'un nouveau type de centre dédié plus particulièrement au diagnostic et à la prise en charge des IST: **les Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic du VIH, des hépatites virales et des IST (CeGIDD).**

D'accès intégralement gratuit, aussi bien pour ce qui est de la consultation, du diagnostic que du traitement de première intention des affections les plus courantes, **ces centres remplacent les anciens CDAG** et autres dispensaires anti-vénéériens dont les activités de dépistage du VIH et des hépatites virales sont non seulement maintenues, mais également **complétées par de nouvelles prestations diagnostiques**

(pratique large d'une PCR chlamydia et gonocoque), thérapeutiques (traitement "minute" des cas de syphilis, chlamydia ou gonocoque) et de **conseil en matière de santé sexuelle.** Le choix entre un anonymat complet, ou non, est laissé à chaque patient. Les cas les plus graves sont orientés vers des spécialistes au sein de l'hôpital.

La candidature des HCC à obtenir une habilitation en tant que **CeGIDD a été agréée par l'Agence Régionale de Santé.** Les locaux en sont situés au sein du **service de dermatologie** (hôpital Pasteur, bâtiment 33, 1<sup>er</sup> étage). Les prestations sont accessibles comme auparavant sans, mais aussi sur rendez-vous (téléphone **03.89.12.44.65** ; consulter les horaires d'ouverture, susceptibles d'évoluer prochainement, sur le site des HCC). Une procédure de prise en charge des cas urgents est de plus organisée au quotidien.

Le CeGIDD de Colmar **collabore de façon étroite et formalisée avec d'autres services des HCC** : maladies infectieuses, centre de planification et d'éducation familiale (CPEF), unité de soin de niveau 1 (ancienne UCSA), services de bactériologie et pharmacie centrale notamment. En collaboration avec des partenaires du milieu associatif (AIDES), des actions sont de plus organisées vers des groupes plus particulièrement à risque (Unité de santé de niveau 1).



## L'allaitement maternel aux HCC

### SMAM 2016: Les HCC se mobilisent!

Comme chaque année, l'Alliance Mondiale de l'Allaitement Maternel (WABA) organise la Semaine Mondiale de l'Allaitement Maternel (SMAM)

**Du lundi 10 au vendredi 14 octobre 2016**

Cette semaine d'information consacrée à la protection et au soutien de l'allaitement maternel aura pour thème en 2016 :

L'allaitement maternel, source de développement durable



Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, les professionnels de santé du Pôle Femme-Mère-Enfant des HCC se mobilisent :

- Une **expo-photos** sera installée dans le hall d'accueil du Parc,
- Des professionnels y seront présents pour **répondre aux questions des visiteurs**, futurs parents, jeunes parents, professionnels, sur le thème de l'allaitement maternel,
- Des **ateliers seront proposés** en salle de préparation à la naissance sur les **positions d'allaitement**, le portage en écharpe ainsi que le toucher bien-être.

Le groupe de référence en allaitement maternel du Pôle FME vous invite donc à venir découvrir ou redécouvrir les différentes actions mises en place dans l'établissement **pour encourager et soutenir l'allaitement maternel.**

### Allaitement et reprise du travail: comment faire?

Aujourd'hui encore, la reprise du travail constitue le principal motif d'arrêt précoce de l'allaitement. Or, **allaiter et travailler ne sont pas inconciliables.**

Le 3 mai dernier, les parents des enfants accueillis **au sein de la crèche des HCC** ont pu bénéficier des conseils de **M<sup>me</sup> Florence GALMICHE, Sage-Femme consultante en lactation au Parc**, lors d'une rencontre organisée par la crèche et la DRH. L'occasion pour les jeunes parents **d'exprimer leurs questionnements et leurs craintes** : « *Cela vaut-il la peine que je continue d'allaiter après la reprise du travail ?* » ; « *J'ai peur que cela me fatigue* » ; « *Je ne me sens pas très à l'aise de tirer sur mon lieu de travail* », etc.

Si vous êtes confrontée à ce genre de questionnements, prenez **rendez-vous auprès d'une sage-femme** consultante en lactation au Parc : M<sup>me</sup> GALMICHE (tous les lundis) et M<sup>me</sup> BARBARIA (tous les vendredis)

03 89 12 60 51

### La Fête de la musique en pédiatrie (Mme M-P. CALABRO)

Pour renouveler le concept de la fête de la musique, l'équipe éducative et les cadres de pédiatrie ont proposé cette année **des animations musicales chaque jour de la semaine** du 20 au 24 juin: chansons pour les enfants, **danse country, gospel, percussions, musique du monde, musique médiévale ou classique...** de nombreux artistes se sont succédés au Parc, proposant un éventail de genres musicaux.

Suivant le style de musique, les animations quotidiennes ont eu lieu **dans le parc ou dans les services.** Cette formule a permis d'accueillir davantage de musiciens et de toucher un public plus large.

L'équipe du Parc tient à remercier, une fois encore, toutes ces personnes qui sont **intervenues bénévolement et avec beaucoup de générosité** pour partager avec les enfants, les parents et le personnel, ces **moments de découverte et d'émotion.**

